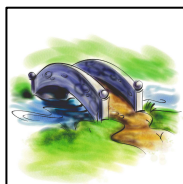




Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1^{er} lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h et vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : mairie@stotzheim.fr
Permanence du Maire :	Lundi soir de 19 h à 20 h
Réunion du Conseil Municipal :	1 ^{er} lundi du mois à 20 h
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 17 h à 18 h 30 et vendredi de 19 h à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchetterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	Lundi, mercredi, vendredi et samedi (sauf jours fériés) de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 03 88 08 28 46
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : prochaines collectes les jeudis 9 et 23 juin 2011
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale :	03 88 57 64 68

LE PONT DU HAUT-VILLAGE



C'est en 2009, lors des visites initiales sommaires, visites prévues tous les trois ans dans la convention ATESAT confiée à la DDE, que la Direction Départementale de l'Équipement a constaté la rouille prononcée des poutrelles du pont du Haut-village et a alors sensibilisé la Commune au remplacement de ce pont.



En 2010, le Conseil Municipal décide de lancer un appel d'offres pour la reconstruction d'un pont pouvant supporter une charge utile de 25 tonnes.

La Commune sollicite l'autorisation de la Direction Départementale des Territoires et du Conseil Supérieur de la Pêche pour ces travaux.

L'entreprise Eurovia, attributaire du marché, a réalisé le projet qui a été validé par la Direction Départementale de l'Équipement.

Le pont est réalisé en trois éléments préfabriqués, reliés entre eux par des armatures de fer et du béton. D'ici fin juin, le pont subira le test d'épreuve finale.

Après la mise en place d'un nouveau garde-corps et la pose d'un tapis d'enrobé, le chemin *Elendgaessel* sera de nouveau accessible par le Haut-Village.

L'INAUGURATION DE L'AIRE SPORTIVE ET DE DÉTENTE

L'inauguration de l'aire sportive et de détente aura lieu le **samedi 18 juin 2011 à 18 h**.

L'Étoile Sportive s'associe à la Commune pour également inaugurer l'accès handicapé réalisé au Club House.

Toute la population est cordialement invitée à participer à ces événements.



Le Maire,

Jean-Marie KOENIG

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 mai 2011

N° 1

RÉVISION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE LA FORÊT COMMUNALE DE STOTZHEIM – PÉRIODE 2012-2031

- Vu la présentation de l'ONF, en date du 4 avril 2011, du plan de révision d'aménagement forestier, faisant suite à deux autres réunions d'échanges pour l'élaboration du document,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la révision du plan d'aménagement proposé pour la forêt communale de 146,42 ha pour la période 2012-2031.

Les axes essentiels sont ses enjeux de production reconnus, en particulier la production de bois d'œuvre de qualité, un risque sanitaire pour le chêne et le hêtre et un déséquilibre faune-flore réel.

La gestion sera assurée par un classement en futaie régulière pour 56,56 ha et en futaie irrégulière pour 86,01 ha.

Les prélèvements de 714 m³/an, soit 5 m³/ha/an resteront en dessous de la production de la forêt (6,7 m³/ha/an).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 2

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AGF POUR LE CENTRE DE LOISIRS

- Vu le courrier par lequel l'AGF du Bas-Rhin sollicite le versement d'une subvention afin de permettre le fonctionnement des centres de loisirs qu'elle organisera pendant l'été 2011,
- Vu les budgets précédents,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCORDE à l'AGF la somme forfaitaire de 133 euros à titre de participation aux frais de fonctionnement des centres aérés qui se tiendront en 2011,
- DIT que cette participation communale représente 1,22 euro par enfant et par jour, sur la base de la fréquentation de l'année précédente,
- PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574 du budget primitif 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 3

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'UNION FRANÇAISE POUR LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

- Vu le courrier du 12 avril 2011 par lequel le Dr KURTZ, Président de l'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire, demande une participation financière de la Commune pour permettre aux enfants des classes de maternelle "petits" et "moyens" de bénéficier d'une distribution d'un kit de brossage d'un montant de 1,32 euro par enfant (22 enfants sont concernés),

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'accorder l'aide demandée par l'Union Française pour la Santé Bucco-dentaire, soit 29,04 euros (1,32 € x 22 enfants),
- DIT que ces dépenses seront imputées au compte 6574 "Subventions exceptionnelles" et que les montants seront versés après réception de la facture et des justificatifs donnés par l'Union Française de la Santé Bucco-dentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDES POUR LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

- Vu la délibération du 7 mars 2011 par laquelle le Conseil municipal décide de modifier le Plan Local d'Urbanisme et charge le Maire d'organiser la consultation pour le bureau d'études,
- Vu les devis recueillis,
- Vu le tableau comparatif des offres reçues,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de retenir le Service Départemental d'Aménagement et d'Urbanisme Sud, sis 67210 OBERNAI, pour un montant HT de 3 475 €,
- AUTORISE le Maire à signer l'offre de prestation acceptant le marché.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX AU PRESBYTÈRE

- Vu les comptes rendus de la Commission Travaux concernant les travaux à réaliser au presbytère, à savoir :
 - plafond à refaire,
 - mise en conformité de l'électricité,
 - remplacement de la chaudière,
- Considérant que les travaux ont été prévus au Budget Primitif 2011,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de réaliser les travaux au presbytère, sis 34 Haut-Village à STOTZHEIM,
- AUTORISE le Maire à lancer les devis,
- CHARGE la Commission d'Appel d'Offres d'analyser les offres,
- CHARGE le Maire de solliciter une subvention du Conseil Général du Bas-Rhin pour ces travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DE L'ATELIER COMMUNAL

- Vu la délibération du 22 novembre 2010 concernant la demande d'extension du local des pompiers,
- Considérant que les travaux d'aménagement nécessitent une autorisation d'urbanisme pour les portes sectionnelles à installer,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'effectuer les travaux d'aménagement de l'atelier communal,
- RAPPELLE que les travaux d'aménagement de sanitaires et annexes seront à la charge du SDIS (Service Départemental Incendie Secours),
- CHARGE la Commission d'Appel d'Offres d'analyser les différents devis,
- AUTORISE le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux pour ces équipements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SUBVENTION À L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE STOTZHEIM - 2011

- Vu le budget précédent,
- Considérant que l'Association Foncière a bénéficié les années précédentes d'une subvention communale,
- Considérant que cette subvention doit être instaurée par délibération du Conseil municipal,
- Vu la délibération du 7 février 2011 par laquelle le Conseil municipal décide de reporter le vote de la subvention à allouer en 2011,
- Vu les informations recueillies concernant l'attribution de la subvention à l'Association Foncière de Stotzheim,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ALLOUE une subvention de 6 098 € à l'Association Foncière de Stotzheim pour l'année 2011,
- DIT que les crédits seront inscrits au compte 6574 du Budget Primitif 2011,
- DÉCIDE d'organiser une réunion avec la Commission Forêt, la Commission Finances et un représentant de l'Association Foncière de Stotzheim, en automne 2011, concernant la subvention à allouer les prochaines années.

*ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX
13 voix pour – 1 abstention – 1 contre*

N° 8

MODIFICATION BUDGÉTAIRE N° 1

- Vu le Budget Primitif 2011,
- Vu les devis reçus pour l'achat de matériel technique,
- Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un ajustement budgétaire,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de modifier comme suit le Budget Primitif 2011 :

Dépenses d'investissement :

- | | |
|------------------------------|-----------|
| • 21571 : Tracteur | - 2 000 € |
| • 21578 : Matériel technique | + 2 000 € |

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 9

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE GAZ EN RÉSEAU

- Entendu M. le Maire qui expose que les communes de VALFF, ZELLWILLER, BOURGHEIM souhaiteraient faire bénéficier leurs administrés d'un service public de distribution de gaz. L'opportunité se présente par la réalisation du Parc d'Activité du Piémont (zone intercommunale Goxwiller / Valff) qui sera également desservi par le gaz.

La Commune de STOTZHEIM pourrait se joindre aux autres Communes pour ce service.

La distribution publique de gaz en France a été jusqu'à aujourd'hui assurée de manière quasi-monopolistique par l'entreprise nationale Gaz de France. Seules quelques régies et sociétés d'économie mixte distribuent du gaz sur leur territoire pour environ 4 % du marché national.

Une évolution profonde touche actuellement les marchés européens de l'énergie et tend vers une libéralisation de ceux-ci. Le marché français du gaz est ouvert à la concurrence dans les conditions déterminées par de récentes dispositions législatives.

Ce changement a des conséquences importantes pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics qui avaient l'habitude de concéder leur territoire au délégataire Gaz de France, lorsque ce dernier le jugeait rentable. Les élus vont aujourd'hui devoir assurer pleinement leur rôle de délégant et procéder au choix de leur(s) délégataire(s) ou bien créer par leurs propres moyens l'organisation des services.

La gestion d'un réseau de distribution de gaz fait appel à de hautes compétences techniques, requérant un savoir-faire spécifique en matière de sécurité, d'entretien des matériels, d'organisation des services, de gestion des hommes et de commercialisation du réseau.

Les contraintes de gestion liées au service public de distribution du gaz font apparaître que la délégation de service public est la solution la plus pertinente pour nos communes.

Le droit communautaire issu de la directive 2003/55/CE du 26 juin 2003, fait obligation aux collectivités territoriales souhaitant conclure une convention de délégation de service public de distribution du gaz sur leur territoire de mettre en œuvre une procédure de publicité préalable et de mise en concurrence.

Le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la publication d'un appel à candidature pour la délégation de service public de distribution de gaz en réseau dont les principales caractéristiques se résument comme suit :

- Objectif : distribution publique de gaz en réseau dans la commune de Stotzheim non encore alimentée,
 - Contrat de délégation de service public pour une durée de 40 ans (durée définitive fixée à l'issue des négociations),
 - Établissement et financement du réseau de gaz,
 - Raccordement des clients sur le tracé du réseau,
 - Fourniture de gaz aux clients,
 - Gestion des relations avec les clients,
 - Exploitation et conduite du réseau afin de garantir la qualité et la continuité de fourniture,
 - Entretien préventif et maintenance curative de l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers, l'exploitation et la sécurité des personnes et des biens,
 - Renouvellement des réseaux et des ouvrages,
 - Perception auprès des usagers du prix des prestations et des taxes afférentes,
 - Conception et mise en œuvre des actions d'information de la clientèle et de promotion du service.
- Entendu M. le Maire qui précise que la publication de l'appel à candidature sera réalisée conjointement par les communes de VALFF, ZELLWILLER, BOURGHEIM et STOTZHEIM ; les frais de publication étant avancés par la Commune de BOURGHEIM, puis répartis entre les communes participant au projet,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que cet accord pour la distribution de gaz n'entraîne aucune dépense pour la Commune, hors frais de publication de l'enquête publique,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de délégation de service public pour la distribution de gaz tel que présenté ci-dessus,
- CHARGE le Maire d'arrêter le dossier de consultation relatif à la procédure de délégation de service public,
- AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de publication et à la répartition des frais entre les communes participant à la publication conjointe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LE COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉLIBÉRATIONS EST AFFICHÉ À LA MAIRIE

AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



Déclaration préalable :

- Gérard RUHLMANN: installation panneaux photovoltaïques, 22 A Quartier Central
- Patrick STUMPF : remplacement de portes de garage et d'un portail, 15 route Romaine
- Christian PETER : installation panneaux photovoltaïques, 35 A Quartier Central
- Fernand SCHWENTZEL : construction abri de jardin, 18 Haut-Village

Permis de construire :

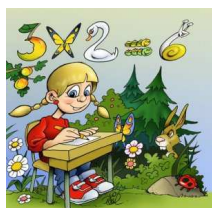
- Jean-Christophe MISCIN : réhabilitation d'une grange en logements, 3 Haut-Village
- Raymond MEYER : construction d'un garage, rue des lilas



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

JUIN

12/06/2011	Marché aux puces	Quart. Central et Bas-Village	Étoile Sportive	06 h 00
19/06/2011	Première Communion	Église	Paroisse	10 h 00
23/06/2011	Fête Dieu à Ortenberg	Église d'Ortenberg	Paroisse	09 h 00
26/06/2011	Fête Dieu à Stotzheim	Église de Stotzheim	Paroisse	10 h 00



CLASSE VERTE organisée par l'école primaire de Stotzheim du 23 au 27 mai 2011

Les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2, les parents d'élèves et les enseignantes tenaient à remercier tous les intervenants qui ont permis de financer cette classe verte.

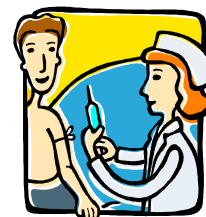
Merci à Raymond d'Andlau (vente de sapins), la société BTP Distribution (sel de déneigement), l'Association d'Aviculture de Stotzheim et Environs, le Folie's Club, la Mairie et le Conseil Général pour leur soutien et leur engagement.

Merci à tous les parents qui ont permis le bon déroulement des différentes ventes (sapins, sel, cartes de vœux).

33 enfants partiront à Luttenbach pour un séjour nature avec au programme : séances de Poney et courses d'orientation.

Un grand merci à tous.

SÉANCE DE VACCINATION



Une séance de vaccination est organisée par la Mairie de Stotzheim et le Docteur Carole GROSS

le jeudi 9 juin 2011 de 17 h 30 à 18 h 30.

Il n'y aura aucune convocation personnelle. Il est demandé à chacun de vérifier l'état de ses vaccinations dans son carnet de santé. Les habitants de Stotzheim voulant se faire vacciner devront passer à la Mairie le jour de la séance.

Rappel : les personnes de plus de 21 ans doivent se faire vacciner tous les 10 ans et les personnes de moins de 21 ans, tous les 5 ans.

La Mairie reste à disposition des habitants pour tout renseignement complémentaire.